

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu les demandes d'ajouts d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **PHYLGREEN**

de la société **TRADE CORPORATION INTERNATIONAL SA**
enregistrées sous les n°**2020-2913 et 2020-2911**

La mise sur le marché de la matière fertilisante désigné(e) ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont **ACTIPHYLLUM** et **ASCOTOP**.

Pour le décretant délivrerai et par décretation
les décretées ces autorisations
de mise sur le marché

Ministre chargé de l'agriculture

Informations générales

Noms du produit	PHYLGREEN ACTIPHYLLUM ASCOTOP
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	TRADE CORPORATION INTERNATIONAL SA Calle de Alcalá, 498, 28027 Madrid, ESPAGNE
Classe - Type	Matière fertilisante Solution à base d'extrait d'algues (<i>Ascophyllum nodosum</i>) Additif agronomique
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	1011-2017.01
Numéro d'AMM	1180062

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, 17 SEP. 2020

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché


Marie-Christine de GUENIN